

L'ajournement

Étant donné qu'il ne s'est pas encore prononcé, j'invite encore une fois le gouvernement à donner une réponse le plus tôt possible, peut-être même ce soir, pour que nous puissions prendre position et aider à l'élaboration des programmes.

[Français]

M. François Gérin (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et du procureur général du Canada): Madame la Présidente, le gouvernement estime que la question du député de Thunder Bay—Nipigon (M. Epp) est tout à fait indiquée en cette semaine nationale des coopératives.

Les chiffres publiés par le ministre d'État (Commission canadienne du blé) (M. Mayer) révèlent que notre mouvement coopératif a connu une autre année fructueuse. En effet, les revenus des coopératives non financières ont totalisé 14,3 milliards de dollars, et le nombre de sociétaires a grimpé à trois millions en 1985.

Les coopératives jouent un rôle important dans la société et dans l'économie du Canada. La force du mouvement coopératif réside dans son rapprochement des collectivités et dans son orientation régionale.

Le fait que les coopératives appartiennent aux sociétaires et qu'elles fonctionnent de façon démocratique les rend particulièrement sensibles aux besoins de leurs membres et à ceux des collectivités et des régions qu'elles desservent. Il y avait en fin de semaine, à Montréal, le Mouvement coopératif Desjardins qui se réunissait en congrès: plus de 5 000 personnes allaient tout à fait dans le sens des propos de mon collègue.

Le gouvernement fédéral a examiné les propositions du groupe de travail national sur le développement coopératif. En outre, il cherche à trouver la façon la plus appropriée de reconnaître officiellement le rôle du secteur des coopératives pour l'aider à réaliser ses objectifs.

[Traduction]

Il convient de souligner, monsieur le Président, que le gouvernement a organisé deux rencontres des ministres fédéraux et provinciaux responsables des coopératives, et que les dirigeants du secteur ont pris une part active aux discussions. Je tiens à ajouter que le ministre a rencontré la semaine dernière les représentants du mouvement coopératif pour discuter de certaines propositions et que des décisions seront prises bientôt.

• (1810)

[Français]

Par ailleurs, certains membres du mouvement coopératif ont été nommés à des comités consultatifs dont la tâche consiste à aider le gouvernement dans les négociations commerciales bilatérales et multilatérales. Conscient de l'importance des échanges internationaux entre coopératives, le gouvernement est parvenu à s'assurer la participation de membres du mouvement coopératif à des missions commerciales à l'étranger, notamment en Chine et au Japon.

Le gouvernement fédéral collabore aussi de diverses façons avec les coopératives pour leur offrir toutes les chances possibles de participer aux programmes fédéraux. Nous veillerons à ce que les coopératives puissent, à l'instar des autres secteurs, participer pleinement à l'élaboration des programmes. Nous sommes résolus à trouver une façon simple et objective de s'attaquer aux principaux problèmes des coopératives canadiennes et de les résoudre.

[Traduction]

L'ASSURANCE—L'ASSURANCE-RESPONSABILITÉ—ON DEMANDE L'ORGANISATION D'UN MARCHÉ DE RÉASSURANCE

M. Alan Redway (York-Est): Madame la Présidente, j'ai une question à vous poser. Vous est-il déjà arrivé de faire une réclamation à votre compagnie d'assurance, au titre de l'assurance-responsabilité civile, et de constater que votre police ne vous protégeait aucunement en l'occurrence? Je ne pensais pas que cela vous était déjà arrivé. Je vous vois faire signe que non. Un de mes amis, Norm Maughan, a vécu cette expérience. Pendant des années, il a souscrit son assurance du même agent et de la même compagnie. Il a toujours payé toutes ses primes. Mais un jour, une femme âgée est tombée sur le trottoir devant sa maison et a intenté des poursuites contre mon ami Norm.

Quand Norm a appelé son assureur pour lui demander quelle indemnité son assurance prévoyait dans ce cas, on lui a répondu qu'il avait oublié de payer sa prime un jour et que, par conséquent, il n'était pas couvert pour ce jour-là. Pendant toutes ces années, il avait été assuré par le même bureau et par la même compagnie mais pour ce jour-là, il n'était pas couvert. Vous l'avez deviné, madame la Présidente, c'était justement le jour où cette vieille dame a glissé sur son trottoir et l'a poursuivi pour des milliers de dollars. Le pauvre Norm a dû payer une énorme indemnité tout simplement parce qu'il n'était pas couvert pour cette journée-là.

Norm a eu un problème avec son assurance responsabilité mais actuellement des milliers de citoyens et d'entreprises canadiennes en ont un semblable. Le problème, bien sûr, c'est que certains Canadiens ne peuvent obtenir d'assurance responsabilité à aucun prix alors que d'autres, comme mon ami Norm, peuvent en obtenir, mais ils doivent la payer très cher.

En fait, le prix de l'assurance responsabilité a terriblement augmenté depuis un an seulement. On me dit que les municipalités ont connu une augmentation moyenne de 350 p. 100 des primes d'assurance responsabilité depuis 1985. Certaines augmentations ont atteint 2 000 p. 100. Les primes d'assurance récoltées par les compagnies qui vendent de l'assurance responsabilité se sont élevées à 1,5 milliard au total.

Est-ce que tout cela est nécessaire, madame la Présidente? Les compagnies répondent par l'affirmative, bien sûr. Elles nous disent que c'est nécessaire parce que les demandes d'indemnité sont énormes et parce qu'elles ne peuvent pas prédire à combien les indemnités s'élèveront ni ce que les tribunaux décideront. Ces compagnies mentionnent ordinairement le cas bien connu de l'affaire McErlean à Brampton, en Ontario. Un jeune garçon sur une bicyclette tous terrains est entré en collision frontale avec un autre dans une carrière de gravier appartenant à la ville de Brampton. Le tribunal lui a accordé des dommages-intérêts d'environ 6,3 millions de dollars. Comme vous le savez, madame la Présidente, cette affaire ira devant la cour d'appel de l'Ontario en janvier et cela donnera peut-être des résultats quelconques. Par ailleurs, les sociétés d'assurance responsabilité perçoivent encore des primes supplémentaires de 1,5 milliard de dollars pour cette année alors que leurs pertes ne se chiffrent qu'à 150 millions de dollars. Il y a quelque chose qui ne va pas.